



Majoration de travail de nuit et de dimanche

Par **taNTAN**, le **12/07/2010** à **13:13**

Bonjour,
BONJOUR
je travail à temps partiel 23 h/Semaine depuis 6ans ,mon patron me fait travailler lundi 19h-24H mardi 19H-24H mercredi 19-24H et le dimanche 16-24H
dans la fiche de paye je suis payé au smig du JOUR COMME DU NUIT PAS de majoration ni rien,
j'ai la preuve que je fini à minuit mais je n'ai pas la preuve pour le début de travail
comment je serai payer? Q'est ce que je fais
Merci de me répondre rapidement
Notre convention collective certainement explique la majoration du travail de nuit et de dimanche (je n'ai pas vérifié mais je vais le faire), si non mon patron ne met pas dans mon contrat une répartition du travail du lundi au vendredi de 15H à 19h:30
Certainement il sait que le travail le weekend et en particulier le dimanche exige une majoration.
Alors la comme, j'ai la preuve que je travail la nuit (je termine à minuit) ainsi que le dimanche (je termine minuit aussi)
le problème dans mon cas c'est que je n'ai pas la preuve quand je commence le travail
donc je dépose plainte ou pas?
Merci